

## 2 ACTIONS PROGRAMMEES

Les 4 grands objectifs définis suite aux diagnostics ont été subdivisés en 15 Actions dont l'ensemble est présenté ci-après :

### OBJECTIF 1 : SENSIBILISER ET MOBILISER TOUS LES ACTEURS

Action 1 : Animer le PGCE

Action 2 : Communiquer auprès de différents publics

### OBJECTIF 2 : OPTIMISER L'UTILISATION DE L'EAU

#### 2.1 Adapter ses pratiques d'irrigation

Action 3 : Informer sur le pilotage et les matériels d'irrigation

Action 4 : Former aux bonnes pratiques d'irrigation

Action 5 : Synthétiser et analyser l'évolution des volumes prélevés

Action 6 : Diagnostiquer les matériels d'irrigation pour une optimisation de l'irrigation

Action 7 : Développer des partenariats avec Organisations Professionnelles Agricoles sur le pilotage de l'irrigation

#### 2.2 Optimiser l'utilisation non agricole de l'eau

Action 8 : Connaître les pratiques actuelles

Action 9 : Sensibiliser et conseiller les acteurs non agricoles

### OBJECTIF 3 : AMELIORER LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

#### 3.1 Améliorer la gestion des étiages

Action 10 : Faire participer tous les irrigants dans la mise en place du tour d'eau

#### 3.2 Améliorer la gestion collective des ouvrages

Action 11 : Recenser les ouvrages existants

Action 12 : Améliorer les ouvrages existants et les usages associés

#### 3.3 Améliorer la gestion des réseaux collectifs

Action 13 : Accompagner les structures collectives d'irrigation

### OBJECTIF 4 : ACQUERIR DES REFERENCES TECHNIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES

Action 14 : Créer et suivre un réseau de fermes de référence

Action 15 : Valoriser et communiquer sur le réseau de fermes de référence

description de l'action, les moyens et partenaires associés, les indicateurs, les nombres de jour, les financements.

Toutes les actions sauf l'action A13 sont sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre d'Agriculture. Cette maîtrise d'ouvrage pourra cependant être déléguée à d'autres structures si cela s'avère nécessaire. Pour le moment, aucune autre structure n'a souhaité se porter maître d'ouvrage d'actions sur le terrain. Cela évoluera certainement avec la mise en place des premières actions qui permettront d'initier une dynamique locale.

Deux autres programmes d'actions PGCE sur les bassins de l'Ourbise et des Auvignons sont en cours sur le département du Lot-et-Garonne. Certaines actions seront menées de manière globale sur les bassins versants, par exemple le comité de pilotage des fermes de référence ou les articles qui pourront être valorisés sur les 3 bassins. Ainsi le nombre de jours sur certaines actions peut paraître faible car il est comptabilisé au total puis divisé par 3, afin d'éviter de compter 3 fois le travail effectué. Les explications du calcul sont données dans la rubrique « commentaire » de chacune des fiches.

Au cours des différentes actions du PGCE, des données seront recueillies afin de compléter l'état des lieux initial des usages de l'eau du bassin.